

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-CF536

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	709 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	709 000 000	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	709 000 000	709 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP souhaitent annuler les coupes budgétaires prévues pour le Fonds vert, en particulier l'action dédiée à la performance environnementale, qui comprend notamment les mesures relatives à la rénovation des bâtiments publics.

Les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP s'opposent à ces coupes budgétaires qui vont toucher directement les collectivités territoriales et leurs capacités de mettre en oeuvre la bifurcation écologique. Dans la copie gouvernementale du budget pour l'année 2025, le Fonds vert voit ses crédits amputés de -60% soit une baisse de 1,5 milliard d'euros pour les autorisations d'engagement.

Les critiques de ces coupes sont partagées par un ensemble très large d'acteurs. Lors des coupes budgétaires de février 2024, où le Fonds vert avait déjà été amputé de 400 millions d'euros. Le Réseau action climat indiquait "l'État met en péril la capacité d'investissement local, pourtant l'un des leviers les plus efficaces pour la transition écologique". Même l'ancien ministre de la Transition écologique a critiqué les coupes budgétaires du Fonds vert, précisant qu'il s'agissait d'un "mauvais signal" et que "le problème en matière d'écologie, c'est que l'on ne parle jamais du coût de l'inaction. Sauf que si on n'investit pas, par exemple, pour prévenir la montée des océans et l'érosion du trait de côte, ce que ça nous coûtera à la fin, si on ne fait rien, ce sera dix fois plus cher pour les finances publiques".

Le présent amendement prévoit d'abonder de 709 millions d'euros l'action 1 du programme 380, en AE et en CP. Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission. Les député.es LFI-NFP appellent néanmoins le gouvernement à lever le gage. Les crédits permettant d'abonder en CP l'action 1 du programme 380 sont issus d'un transfert de crédits de 709 millions d'euros en CP et en AE issus de l'action 10-01 du programme 345 "Service public de l'énergie".